

VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION DE SENDAI POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE 2015-2030 DANS LES AMÉRIQUES ET LES CARAÏBES (MIS À JOUR EN NOVEMBRE 2021)

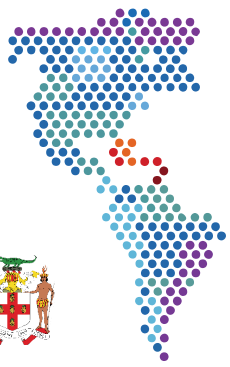
Introduction

Le présent Plan d'action régional (PAR) constitue le document de référence au caractère juridiquement non contraignant qui identifie les pratiques et les processus visant à faire progresser la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) 2015-2030 dans les Amériques et les Caraïbes. Il constitue un jalon vers l'adoption d'une approche régionale concertée pour soutenir les pays dans leurs efforts visant à renforcer la résilience de la société dans son ensemble, réduire les risques et les impacts des catastrophes et contribuer au bien-être de nos sociétés.

Le PAR contribue à faire avancer la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai dans les Amériques et les Caraïbes en identifiant les initiatives locales, nationales et régionales qui contribuent à un ou à plusieurs des objectifs de Sendai. Cette approche aide les États membres à s'appuyer collectivement sur les principes directeurs convenus dans le Cadre d'action de Sendai, en particulier ceux qui visent à promouvoir une approche englobant toute la société, en concordance avec les groupes et parties prenantes identifiés dans le Cadre d'action de Sendai, et à renforcer la cohérence entre les cadres de RRC, d'adaptation au changement climatique, du Nouvel agenda urbain et de développement durable, ainsi que les mesures régionales énumérées dans les « Lignes directrices pour les plans d'action régionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai 2015-2030 ». Ces lignes directrices ont été adoptées lors de la première réunion ministérielle et d'autorités de haut niveau sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, accueillie par le gouvernement du Paraguay le 9 juin 2016.

Le Plan d'action régional (PAR) pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes a été adopté par les États membres lors de la cinquième Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques (7-9 mars 2017, Montréal, Canada). Les États membres ont reconfirmé la validité du PAR lors de la sixième Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques (20-22 juin 2018, Cartagena, Colombie).

En amont de la septième Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (1-4 novembre 2021, accueillie virtuellement par le gouvernement de la Jamaïque), une consultation en ligne a été menée par l'UNDRR, en collaboration avec le gouvernement



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



de la Jamaïque, afin de recueillir des informations pertinentes pouvant alimenter la réflexion et la discussion sur les défis et les opportunités présents dans la région pour faire avancer la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai. D'autres consultations ont été organisées avec des organisations intergouvernementales, la jeunesse et des organisations de la société civile.

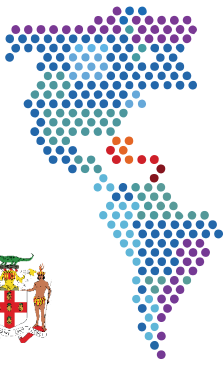
Les organisations intergouvernementales qui ont pris part à cette consultation sont le CAPRADE, le CDEMA, le CEPREDENAC et RMAGIR. La consultation de la jeunesse a été réalisée dans le cadre de l'organisation du Forum régional de la jeunesse pour la réduction des risques de catastrophe (26 octobre 2021) et la consultation de la société civile a été menée par le GNDR.

Les initiatives contenues dans ce PAR traduisent les efforts que les États membres, les organisations de la société civile, les volontaires, les jeunes et les autres acteurs et organismes concernés pourraient promouvoir collectivement. Le PAR :

1. Encourage les acteurs intéressés à devenir des partenaires principaux et des partenaires de soutien en vue de sa mise en œuvre, comme décrit dans le présent document et conformément aux priorités nationales.
2. Respecte l'approche englobant toute la société qui figure au premier plan du Cadre d'action de Sendai. Conformément à leurs priorités et mandats respectifs, les parties prenantes concernées continueront à être impliquées à tous les stades du processus, en tenant compte de leurs besoins, capacités et contextes. Nous reconnaissons le rôle prépondérant des États membres en matière de RRC, ainsi que la contribution des parties prenantes, notamment la jeunesse, la société civile, les femmes, les organisations locales, les populations indigènes, les personnes afro-descendantes, les minorités, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, le secteur privé, le monde universitaire et la communauté scientifique et technique, entre autres.

Pour promouvoir la mise en œuvre de ce Plan d'action, les États membres et les parties prenantes intéressés, conformément à leurs mandats et priorités respectifs, devraient développer des activités basées sur les initiatives mentionnées ci-dessous. En outre, les pays des Amériques et des Caraïbes devraient:

1. Examiner la mise en œuvre de ce PAR avant chaque Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe, par le biais de consultations avec les différents pays de la région.
2. Soutenir le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et l'hôte de la Plateforme régionale suivante dans l'examen de l'état de la mise en œuvre.
3. Utiliser ce PAR pour soutenir la mise en œuvre des actions de RRC comprises dans les dispositifs régionaux et subrégionaux existants.
4. Diffuser le PAR parmi les décideurs et le personnel technique, du niveau central au niveau local.



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



5. Aider les États membres et les organisations régionales pertinentes à informer l'UNDRR au sujet de ces actions de RRC qui pourraient contribuer à la mise en œuvre du PAR, afin de rallier le soutien nécessaire et éviter la duplication des efforts.

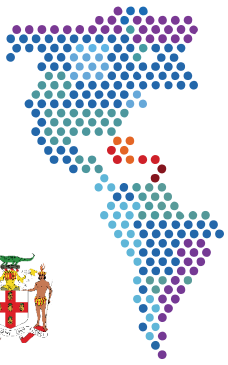
La pandémie de COVID-19, en tant qu'expression de la nature systémique du risque généré par l'interconnexion complexe qui caractérise notre région et le monde d'aujourd'hui, a mis en évidence l'urgence de s'attaquer aux risques de catastrophe et de renforcer la résilience. La pandémie a démontré à quel point une crise locale peut rapidement se propager à travers les secteurs et les pays, produisant des impacts dévastateurs sur les économies ainsi que sur la santé et le bien-être de millions de personnes dans le monde. Les ajustements apportés au PAR intègrent les leçons tirées de la pandémie et des catastrophes passées, reflètent les préoccupations liées au changement climatique et reconnaissent la nécessité de renforcer les ambitions et les engagements multisectoriels, multiniveaux et multipartites pour mettre pleinement en œuvre le Cadre d'action de Sendai et aboutir à une région des Amériques et des Caraïbes plus sûre et plus résiliente.

Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. Ces connaissances peuvent être exploitées pour procéder à l'évaluation des risques avant la catastrophe, prendre des mesures de prévention et d'atténuation et élaborer et mettre en œuvre des dispositifs appropriés de préparation et d'intervention en cas de catastrophe. En outre, la compréhension de l'interdépendance des systèmes économiques, politiques, humains et naturels, et de la façon dont le risque dans l'un de ces systèmes peut avoir des effets en cascade sur les autres, devient essentielle pour la planification du développement et l'adaptation au changement climatique.

Initiative régionale

1. Renforcer les systèmes d'information sur les risques de catastrophe en soutenant les systèmes multirisques nationaux et locaux et les dispositifs de suivi des facteurs de vulnérabilité qui peuvent intensifier les risques existants. Dans le même ordre d'idées, compte tenu de l'interconnexion complexe entre les systèmes sociaux, économiques, humains et environnementaux, renforcer les dispositifs d'alerte rapide, les initiatives de cartographie des risques de catastrophe, l'élaboration de scénarios, les savoirs traditionnels, ainsi que la recherche et les méthodologies liées à l'évaluation des risques et à la compréhension des risques et des pertes économiques, culturelles et sociales générées par les catastrophes aiguës et chroniques.



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

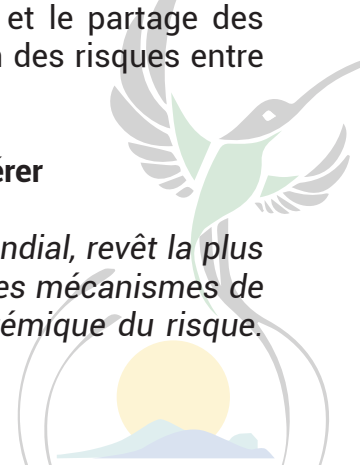
1-4 novembre 2021 – Événement virtuel

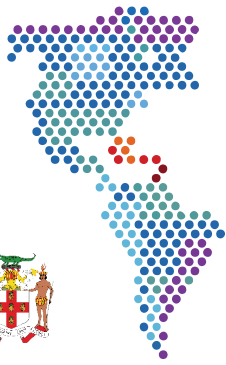


2. Renforcer le suivi et l'évaluation, ainsi que l'enregistrement des pertes et des risques liés aux catastrophes, en mettant l'accent sur les données historiques afin d'informer les actions futures et de faciliter l'élaboration de scénarios de risques.
3. Renforcer les systèmes et les mécanismes permettant de partager les évaluations des risques de catastrophe, les pratiques exemplaires et les méthodologies entre les régions et les secteurs, en favorisant le libre accès aux données, le cas échéant et selon les besoins, et en améliorant l'utilisation et l'accès aux données sur les aléas et la vulnérabilité en général.
4. Faire la promotion d'études et d'évaluations complètes sur les risques multi-aléas de catastrophe, en reliant les projections relatives au changement climatique aux données sur les aléas, les vulnérabilités socio-économiques et les niveaux d'exposition. Il s'agit notamment de renforcer les approches systémiques et globales des analyses territoriales, telles que les analyses au niveau métropolitain et des bassins versants.
5. Promouvoir l'intégration des connaissances en matière d'aléas et l'utilisation des informations sur les risques de catastrophe, y compris sur les besoins différenciés des femmes, des jeunes, des populations indigènes, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables, dans les programmes scolaires (en particulier dans l'enseignement primaire et l'éducation de base), notamment en collaborant avec les médias, pour que ces risques soient compris à tous les niveaux de la société.
6. Renforcer la collaboration et l'interopérabilité des données dans tous les secteurs clés (y compris les infrastructures essentielles et les services de base) et les territoires.
7. Identifier et promouvoir, en collaboration avec la communauté scientifique et technique, un programme régional de recherche scientifique qui tienne compte des principaux aléas ainsi que des vulnérabilités existantes, et renforcer le dialogue, la coopération et le partage des connaissances sur les risques de catastrophe et les stratégies de réduction des risques entre les multiples acteurs, secteurs et niveaux.

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Les mécanismes de gouvernance des risques de catastrophe doivent tenir compte de la nature systémique du risque.





VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

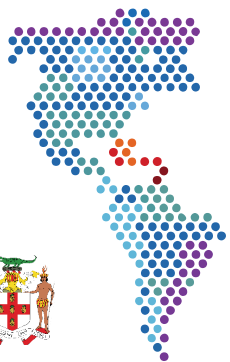
1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



Une telle gouvernance suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement, de la remise en état et de la reconstruction, meilleure et plus verte. Un tel renforcement favorise la collaboration et les partenariats entre mécanismes et institutions, l'objectif étant la mise en œuvre d'instruments utiles à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable.

Initiative régionale

8. Renforcer la cohérence des approches visant à réduire les risques de catastrophe et à faire face au changement climatique en encourageant une planification participative et inclusive qui garantit l'intégration des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement durable aux niveaux régional, national et local.
9. Veiller à l'inclusion des risques biologiques et sanitaires dans les plans et stratégies de réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec le secteur de la santé, et promouvoir des approches globales qui intègrent les dimensions de la santé humaine, environnementale et animale.
10. Améliorer et accroître les programmes de renforcement des capacités, en présence et à distance, ciblant différents secteurs, organisations (publiques et privées) et groupes vulnérables.
11. Promouvoir des mécanismes de gouvernance des risques de catastrophe multisectoriels et multiniveaux et inciter les secteurs à intégrer efficacement la gestion des risques dans les politiques et la gestion des institutions.
12. Favoriser les échanges entre multiples secteurs et pays par le biais de partages d'expériences et de pratiques exemplaires en vue d'intégrer les actions de RRC dans tous les domaines, y compris l'adaptation au changement climatique et le développement durable.
13. Promouvoir l'intégration des efforts conjoints des acteurs de la coopération internationale, y compris les agences, les fonds et les programmes du système des Nations Unies, pour une plus grande cohérence et une gestion globale des initiatives en matière de réduction des risques de catastrophe.



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



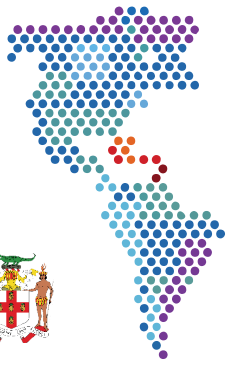
14. Promouvoir l'inclusion dans les cadres de gouvernance des risques de catastrophe, en intégrant les voix, la participation et la compréhension des besoins différenciés des femmes, des jeunes, des populations indigènes, des personnes afro-descendantes et d'autres minorités, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables.
15. Promouvoir les partenariats public-privé et faciliter l'engagement et la participation du secteur privé dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, y compris dans la conception de plans et de stratégies, en reconnaissance du rôle essentiel qu'il peut jouer dans le développement d'outils, d'approches et de technologies pour comprendre les risques, de sa responsabilité de veiller à ce que les investissements tiennent compte des risques, et en considération de ses capacités à soutenir les efforts de préparation, de réponse et de relèvement en cas de catastrophe.

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

La pandémie de COVID-19 a montré que les gouvernements ne sont pas suffisamment préparés pour faire face à la nature systémique du risque et qu'ils sous-investissent et n'accordent pas suffisamment de priorité à la prévention et à la résilience. L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle pour ce qui est de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement. Ces éléments peuvent contribuer à l'innovation, à la croissance et à la création d'emplois. De telles mesures sont économiquement justifiées et capitales pour sauver des vies, prévenir et réduire les pertes matérielles et garantir un relèvement et une réhabilitation efficaces. Investir dans la réduction des risques de catastrophe est essentiel pour assurer un développement durable dans un contexte qui évolue rapidement.

Initiative régionale

16. Encourager les études régionales sur les pratiques exemplaires en matière de financement des risques et de transfert des risques à différents niveaux territoriaux, et renforcer la coopération avec les compagnies d'assurance pour promouvoir une plus grande couverture, créer des incitations, renforcer les preuves relatives à l'impact des catastrophes et promouvoir des investissements résilients.
17. Stimuler et mobiliser les investissements dans la RRC aux niveaux national et local, notamment en établissant des liens avec les dispositions financières relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, le cas échéant. Continuer également à promouvoir



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

1-4 novembre 2021 – Événement virtuel

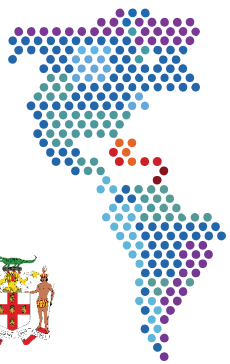


le soutien budgétaire et multilatéral à la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

18. Intégrer les risques de catastrophe dans les investissements publics et privés en promouvant les changements réglementaires nécessaires.
19. Renforcer le suivi du financement de la prévention des catastrophes et procéder à des examens budgétaires tenant compte des risques.
20. Collaborer avec les institutions financières internationales et les banques régionales pour s'assurer qu'elles alignent leurs stratégies, opérations et activités sur le Cadre d'action de Sendai et les priorités nationales en matière de réduction des risques, et renforcer les capacités des systèmes nationaux à promouvoir ces partenariats.
21. Promouvoir le partage des pratiques exemplaires en matière de continuité des activités, y compris la continuité des fonctions des pouvoirs publics et d'autres services essentiels, en tenant compte de tous les aléas, selon les besoins et les circonstances.
22. Renforcer l'approche systémique et axée sur la résilience des plans de relance et de relèvement après une catastrophe, en particulier à la suite de la pandémie de COVID-19, mais aussi en relation à d'autres catastrophes qui ont touché la région, et veiller à ce qu'ils accordent l'attention nécessaire à la prévention et à l'atténuation des chocs futurs, en donnant la priorité aux populations les plus vulnérables de la société.

Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Le fait que les risques de catastrophe ne cessent d'augmenter, notamment le fait que les populations et les biens soient de plus en plus exposés aux risques, et les enseignements tirés des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophe, prendre des mesures avant que les catastrophes se produisent, intégrer la RRC dans la préparation aux catastrophes et veiller à ce que des moyens soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. Il est essentiel de permettre aux femmes, aux jeunes, aux populations indigènes, aux personnes afro-descendantes, aux minorités, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de jouer publiquement un rôle de chef de file et



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

Construire des économies résilientes dans les Amériques et les Caraïbes

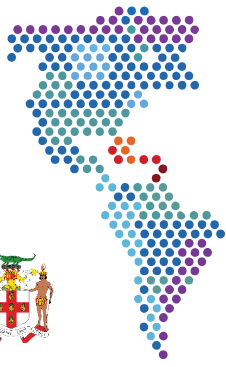
1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



de promouvoir des activités d'intervention, de relèvement, de remise en état et de reconstruction soucieuses de l'égalité des genres et accessibles à tous. L'expérience des catastrophes passées a montré que la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction doit être préparée en amont et qu'elle est une occasion cruciale de « mieux reconstruire et plus vert », notamment en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les mesures de développement, de sorte que les nations et les collectivités deviennent résilientes face aux catastrophes.

Initiative régionale

23. Renforcer la coordination, la collaboration et la participation des États membres, des communautés, des organisations régionales et internationales, des organisations de la société civile, des volontaires, du secteur privé et des autres parties prenantes à la préparation, à l'intervention et au relèvement en cas de catastrophe, selon la portée de leurs priorités et de leurs mandats respectifs, en cherchant à harmoniser l'utilisation du langage.
24. Renforcer l'action coordonnée et intersectorielle pour relever les défis divers et spécifiques de la région posés par la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes et du changement climatique.
25. Promouvoir l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires en matière de rétablissement après les catastrophes qui intègrent l'optique de « mieux reconstruire et plus vert » pour protéger les communautés, leur accès au logement, aux infrastructures essentielles et aux services de base (santé, eau potable, électricité, internet, etc.), leurs moyens de subsistance, ainsi que l'environnement, avec des priorités établies aux niveaux national, infranational et local.
26. Renforcer l'échange de connaissances et d'expériences/expertise sur les outils permettant d'améliorer les processus de planification du développement, appliqués aux zones urbaines et rurales ainsi qu'à d'autres modèles organisationnels qui prennent en compte les risques de catastrophe, tels que les codes de construction, les stratégies locales de développement durable et les plans d'urbanisme, entre autres.
27. Élaborer et échanger des pratiques exemplaires et des stratégies en vue d'améliorer les dispositifs d'alerte rapide multirisque, les systèmes d'information sur les risques de catastrophe, les réseaux de suivi et les prévisions basées sur l'impact, et trouver des façons de solidifier les liens entre les organismes techniques et scientifiques, les communautés et les décideurs.



VII Plateforme Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes (PR21)

*Construire des économies résilientes
dans les Amériques et les Caraïbes*

1-4 novembre 2021 – Événement virtuel



28. Renforcer les systèmes de protection sociale afin qu'ils soient plus réactifs aux chocs et atteignent les populations les plus vulnérables en temps voulu.
29. Promouvoir la planification du relèvement pour faciliter un relèvement plus efficace et efficient après une catastrophe.
30. Renforcer la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, pour faciliter la circulation des outils, des technologies et des compétences afin d'améliorer la préparation, l'intervention et le relèvement après une catastrophe, en reconstruisant mieux et plus vert.

Ce n'est qu'ensemble que les pays et les populations de la région pourront être véritablement résilients.

Adopté le 3 novembre 2021.

